



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 19
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 26
Nombre de suffrages exprimés : 26

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 juin 2019

Présents : Christian DUMAS, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Catherine MAIGNAN, Michèle LUCAS, Nadège FONTAINE, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND et Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Arnaud JEAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Catherine MAIGNAN,
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Pascal SUDRE, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND.

Absents :

Jenny OLLIVIER,
Jean-Louis TOURET,
Loïc FAYON.

Début de la séance : 20h30

Fin de la séance : 22h20

Secrétaire : Magalie PIAT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.19.058 - Maintien d'une servitude de passage piétons véhicules sur les parcelles cadastrée ZV n° 247 et 214 au profit de Monsieur et Madame LEBEAUME

Guillaume GUERRÉ expose :

Monsieur et Madame LEBEAUME sont propriétaires de la parcelle cadastrée ZV n°515 et sont demandeurs de l'établissement d'une servitude de passage pour accéder à leur terrain par le chemin des Bignons constitué par les parcelles cadastrées ZV n°214 et 247, appartenant à la SEMDO, aménageur de la ZAC des Jardins du Bourg.

Cette servitude consiste à l'implantation des compteurs d'eau et d'électricité, au raccordement au tout-à-l'égout et à l'accès piéton et véhicules par le chemin des Bignons.

Cependant, la dite servitude à laquelle la SEMDO a donné son accord prendra fin le jour le chemin tombera dans le domaine public suite à rétrocession. C'est pourquoi il est demandé à la commune par l'étude notariale d'INGRE de maintenir cette servitude au profit des propriétaires successifs de la parcelle cadastrée ZV n°515

Considérant la réponse favorable de la commune,

Après présentation en commission « Aménagement du Territoire, Travaux et Espaces verts » du 11 juin 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- le maintien de la servitude de passage piétons, véhicules, compteur d'eau et d'électricité sur les propriétés cadastrées ZV n°214 et 247 au profit de Monsieur et Madame LEBEAUME et aux propriétaires successifs de la parcelle cadastrée ZV n°515
- Monsieur le Maire, ou l'Adjoint assurant sa suppléance, à signer la convention de servitude de passage piétons, véhicules, compteur d'eau et d'électricité sur les propriétés cadastrées ZV n°214 et 247 au profit de Monsieur et Madame LEBEAUME et aux propriétaires successifs de la parcelle cadastrée ZV n°515 et l'acte authentique en l'étude des notaires d'Ingré.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **25 JUIN 2019**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **02 JUIL. 2019**

Publication le : **02 JUIL. 2019**

Notification le : **02 JUIL. 2019**



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DL-19-058

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-07-02T15-08-14.00 (MI217782549)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190625-DL-19-058-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Maintien d'une servitude de passage piétons vé
sur les parcelles cadastrées ZV n.247 et 214 au
de Monsieur et Madame LEBEAUME

Date de décision : 25/06/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Acte : DL.19.058-ADT-maintien d'une servitude de passage piétons véhicules sur les parcelles cadastrées ZV n°247 et 214 au profit de Monsieur et madame LEBEAUME.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 02/07/19 à 15:08

Date 02/07/19 à 15:08

Date 02/07/19 à 15:15

Par RICHARD Aurélie

Par RICHARD Aurélie

